

Le **5 octobre 2023**, à **20 h 00** en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, (C.G.C.T.), le conseil municipal de Flamanville s'est réuni sur convocation adressée par M. le Maire en date du 29 septembre 2023.

**Présents :** Franck BRISSET, Gilles MARY, Katy MELIN, Philippe LEMARCHAND, Virginie DALBIN, Arnaud LEBOULANGER, Eric TELLIER, Cécile LERÉVÉREND, Frédéric NAGA, Fabien LANGRENEZ, Danièle LELUBEZ, Guillaume GOURDEL, Catherine VANHECKE, Ghislaine THOMAS-ROUTIER et Vincent LEROY.

**Pouvoirs :**

Anita LEDANOIS donne pouvoir à Franck BRISSET  
Bruno MARTEL donne pouvoir à Philippe LEMARCHAND  
Anne CAPART donne pouvoir à Virginie DALBIN  
Anne VAGNER donne pouvoir à Ghislaine THOMAS-ROUTIER

**Recrutement sur postes stratégiques : Convention d'assistance  
avec le Centre De Gestion (CDG)**

**Exposé :**

Dans un contexte toujours en pleine évolution et pour faire face à ses nouvelles compétences et aux nouveaux enjeux de la commune, la mairie doit continuer à se structurer et à s'organiser. Le recrutement de cadres s'avère nécessaire. Compte tenu de l'importance de ces postes, Monsieur Maire souhaite se faire assister dans le processus de recrutement.

Or, au-delà de ses missions obligatoires, le Centre de Gestion de la Manche (CDG 50) se positionne en tant que partenaire « Ressources Humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions optionnelles. Il offre ainsi une assistance et une expertise permanentes permettant à l'autorité territoriale de répondre à ses obligations d'élu employeur. Ainsi, la mission « conseil et assistance au recrutement » consiste à accompagner la collectivité dans le processus de recrutement (recherche, sélection et aide au choix du candidat). La collectivité reste seule compétente pour agir et décider du recrutement.

Le recours au CDG 50 pour le « conseil et l'assistance au recrutement » nécessite la signature d'une convention. Monsieur Le Maire propose d'adhérer à cette convention.

**Délibération :**

*Vu les articles L452-39 et L452-40 du code général de la fonction publique,  
Vu la convention d'utilisation du service de conseil et d'assistance au recrutement du CDG 50, jointe en annexe,*

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

18	Voix pour	
	Voix contre	
1	Abstention	Vincent LEROY
19	Votants	

Le conseil municipal, décide :

- d'adhérer à la mission optionnelle « CONSEIL ET ASSISTANCE AU RECRUTEMENT » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche,
- d'autoriser Monsieur Maire à signer la convention et tout document ultérieur relatif à cette convention.

Le Maire,



F.BRISSET